

Que fera l'indignation de deux ou trois membres de la province de Québec en face de la majorité ? Faudra-t-il qu'Ontario cède ? Elle n'a pourtant pas cédé récemment quand seule, elle a empêché le projet de réciprocité interprovinciale de réussir ! Ce sera nous alors ? Ce sera encore le tour de la province de Québec à faire des concessions à l'intransigeante Ontario, et l'*Union Médicale* trouvera, sans doute, dans la circonstance, une bonne raison de baisser pavillon, où la tolérance, la condescendance, le respect des opinions, le danger de conflit regrettable, seront en vedette.

Mais n'allez pas croire que l'on craigne ces difficultés à l'*Union Médicale*, le projet de loi est trop parfait, la base de l'entente provinciale trop équitable, et puis n'avons-nous pas comme sauvegarde " la largeur dans les idées et le désintéressement dans les motifs de l'Association Médicale Canadienne et des Bureaux Médicaux !!! " (*Union Médicale*.)

L'*Union Médicale* entend sans doute nous apprendre que, comme toujours, le désintéressement sera spécialement applicable à la province de Québec comme vertu fondamentale, et preuve de son excessive condescendance envers des inférieurs.

Enfin, l'*Union Médicale* base sa confiance, comme dernière planche de salut, sur le fait que la province de Québec pourra se retirer du pacte fédéral s'il y a l'ombre d'une menace de perte de privilèges. Nous répondrons à l'*Union Médicale*, qu'il est plus facile d'entrer que de sortir du pacte fédéral. Le projet de loi ne dit pas qu'une province lésée pourra se retirer.

Quand tout sera consommé, l'on s'apercevra, mais un peu tard, qu'on avait fait un pas de clerc, que la confiance avait été sciemment ou inconsciemment surprise ; on trouvera qu'il est plus simple d'écrire, que la retraite d'une province d'un pacte comme celui-là, est chose facile, alors qu'un grand nombre d'influences pèsera dans la balance, alors qu'il y aura des hésitations peut-être, à créer une querelle entre provinces et pendant le temps des tergiversations, la province sera dirigée par le bureau fédéral qui lui imposera ses volontés.

M. le Dr Ahern, président de la Société Médicale de Québec, a très plaisamment fait remarquer à M. le Dr Roddick, qui s'évertuait à démontrer la facilité de la retraite de la province de Québec, la guerre des Etats-Unis où l'on s'est battu pendant quatre années pour se retirer, et où, en définitive, on ne s'est pas retiré. Moins l'effusion de sang, le désir de la province de Québec en conflit avec les sept autres provinces, aura peut-être le même résultat.